



Reçu le 16.6.26

Scanné le _____

26-PET_6

Pour fermer définitivement l'exploitation X.

À l'attention des membres du Grand Conseil du Canton de Vaud.

Une enquête vidéo de l'Observatoire du spécisme révèle, en juin 2026, le fonctionnement quotidien d'une maternité porcine du canton de Vaud SST/SRPA, soit «élevage particulièrement respectueux des animaux». Les truies y sont forcées à faire naître, au total, plusieurs milliers de porcelets par an, qui sont ensuite transférés dans un bâtiment adjacent pour l'engraissement avant leur mise à mort à l'abattoir.

À la violence quotidienne d'une maternité porcine (meulage systématique des dents des porcelets sans anesthésie, mise à mort des porcelets chétifs, cages, inséminations artificielles forcées, grossesses à répétition, traitements hormonaux, portées toujours plus importantes, cadavres de porcelets au milieu des vivants) s'ajoutent des sévices graves, parmi lesquels:

- Une truie tabassée de 22 coups de pelle, avec une telle violence que le manche se brise sur son dos.
- Un porcelet tué par claquage : saisi par les pattes arrière, frappé violemment contre le sol en béton, puis laissé à l'agonie (une pratique interdite par la loi du fait des douleurs majeures qu'elle engendre¹).
- De nombreux coups de pied sur les truies.
- D'autres illégalités sont également documentées.

Le bâtiment de la maternité appartient à M. X; le bâtiment d'engraissement adjacent à son frère. Six exploitations de la famille X ont déjà été mises en cause en 2016-2017, aboutissant à la cessation des activités d'élevage de feu le père des frères X. À la suite de ce scandale, un communiqué annonçait que «L'entreprise de la famille X est consciente de l'importance du confort et du bien-être des animaux». Dix ans plus tard, c'est le septième élevage de la famille X où des sévices graves sont révélés.

Il est urgent que cette situation cesse, et qu'il ne puisse y avoir de huitième fois. En signant cette pétition, je demande au Grand Conseil du Canton de Vaud de prendre les mesures nécessaires pour la fermeture définitive de cette exploitation porcine et l'interdiction de détenir des animaux à ses propriétaires, les frères X.

Face à l'urgence, il est indispensable d'agir.

¹ Sihvonen, L. et al., 2020. «Welfare of pigs during killing for purposes other than slaughter», EFSA Journal, vol. 18 n° 7, 72 p. (p. 43).